

Annexe 9 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 juin 2009 portant exécution du décret du 18 octobre 2007 relatif aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur

Bon de commande d'un service de taxis collectifs

(CACHET DE L'EXPLOITANT)

Date de réservation :	N° de réservation :
-----------------------	---------------------

<p><u>Exploitant:</u></p> <p>Nom : Madame / Monsieur / Société</p> <p>Adresse : domicile/siège social situé n°</p> <p style="padding-left: 40px;">code postal : localité :</p> <p>inscrit(e) à la banque carrefour des entreprises sous le numéro</p> <p>exploitant un service de taxis collectifs en vertu d'une autorisation portant le n°</p> <p>délivrée par les services du Gouvernement wallon en date du</p>
--

<p><u>Client :</u></p> <p>Nom : Madame / Monsieur / Société</p> <p>Adresse : domicile / siège social situé n°</p> <p style="padding-left: 40px;">code postal : localité :</p> <p>Tél : GSM :</p> <p>Nombre de passagers : adulte : enfant(s) – 12 ans :</p>
--

<p><u>Service :</u> <input type="radio"/> Aller <input type="radio"/> Retour <input type="radio"/> Aller/Retour</p>

	Aller	Retour
Date :		
Heure		
Lieu de départ :		
Destination :		
Prix convenu par personne :		

Signature de l'exploitant :

Signature du client
(au plus tard au moment de la prise en charge) :

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juillet 2013 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 juin 2009 portant exécution du décret du 18 octobre 2007 relatif aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur

Namur, le 11 juillet 2013.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE,

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement

P. HENRY